Syndicat m**I**xte
pour l'**E**nlèvement
et le **T**raitement
des **RE**sidus **M**énagers

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

L'essentiel 2015

sietrem

Édito

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité synthétique 2015, une année marquée par plusieurs événements importants pour notre syndicat. Je pense notamment à la signature de l'avenant du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération, qui prolonge jusqu'en 2025 la durée de la Délégation de Service public confiée à la société Novergie. Dans ce cadre, nous avons pu engager les études et les travaux d'amélioration des performances énergétiques et de traitement des fumées par voie catalytique pour **réduire à moins de 50 mg / Nm³ les émissions d'Oxyde d'azote (NOx)**. De plus, en 2015, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) a autorisé l'augmentation de la capacité de l'usine à **155 000 tonnes de déchets ménagers par an** (contre 140 000 tonnes auparavant).

Autre projet de grande envergure pour lequel toute mon équipe et moi-même avons beaucoup œuvré : le **nouveau centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes**. L'enquête publique a eu lieu au printemps 2015, les autorisations d'exploitation ont été délivrées à l'automne, puis les travaux ont débuté en fin d'année pour une durée de 18 mois environ.

Une **campagne de sécurisation des déchetteries** a été menée au cours de cette même année avec la mise en place de la vidéoprotection, l'installation de caissons maritimes anti-effractions et la rehausse des clôtures. Ces mesures ont été récompensées par le « trophée des collectivités engagées » décerné par Ecologic, l'éco-organisme agréé par l'État pour la collecte et le traitement des D3E.

Notons enfin la **mise en place du compostage collectif** qui a vu le jour en 2015 avec une dizaine de lieux concernés. Une initiative éco-responsable qui rencontre un beau succès et qui devrait se développer dans les années à venir.

En lisant les pages qui suivent, vous constaterez que les tonnages livrés à l'usine ont baissé de -2 % par rapport à 2014. Ceci s'explique notamment par un changement des comportements et des habitudes d'achats des consommateurs et par notre politique active de prévention des déchets. Cependant, la hausse des refus du centre de tri (+ 22 %) nous incite à poursuivre nos actions de sensibilisation et d'information dans l'optique de jeter moins et de trier mieux.

Les efforts entrepris au quotidien par le SIETREM convergent tous dans le même sens : garantir la meilleure qualité de service aux habitants des 31 communes de notre territoire tout en veillant à la maîtrise des coûts et au respect de l'environnement.

Bonne lecture

Michel GERES
Président du SIETREM
Maire de Croissy-Beaubourg

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIETREM

2 UNE GESTION MULTIFILIÈRES DES DÉCHETS

3 UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

4 UNE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ASSUMÉE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015

- **Directeur de la publication :** Michel GERES
- **Directeur délégué :** Hien Toan PHAN
- **Directeur de la rédaction :** Patrick DONZEL-BOURJADE
- **Rédaction :** Marion GAILLARD
- **Chiffres et données :** SIETREM
- **Crédit photos :** SIETREM, Eco emballages, DR
- **Conception Graphique :** Studio V. Graph

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIETREM

LE **SIETREM** ET SON TERRITOIRE

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le **SIETREM** s'étend sur une superficie de 164 km².

En chiffres

29 communes
de Seine-et-Marne

+2 communes
de Seine-Saint-Denis
sont regroupées
au sein du syndicat.

294 509
habitants
(population totale en 2015).

LES COMPÉTENCES

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective (emballages, journaux-magazines et verre),
- La collecte :
  - des déchets verts,
  - des encombrants,
  - des marchés,
  - des déchets communaux,
  - des points d'apport volontaire (verre et journaux-magazines),
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries,
- La valorisation des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

ORGANISATION DU **SIETREM**

Le SIETREM est présidé par Michel GERES, Maire de Croissy-Beaubourg.

Le bureau syndical est composé de 10 vice-présidents.

En 2015, sur le territoire du SIETREM, la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant est de 470 kilos, tandis qu'en moyenne, à l'échelle de la France, un habitant produit environ 590 kilos de déchets par an.

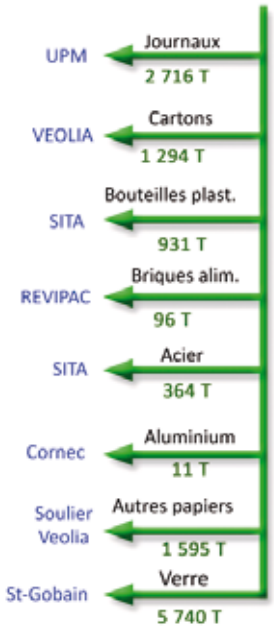

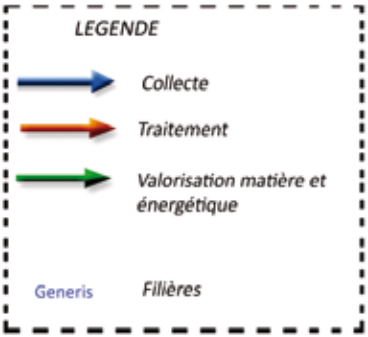

FLUX DES DÉCHETS DU **SIETREM** - Année 2015

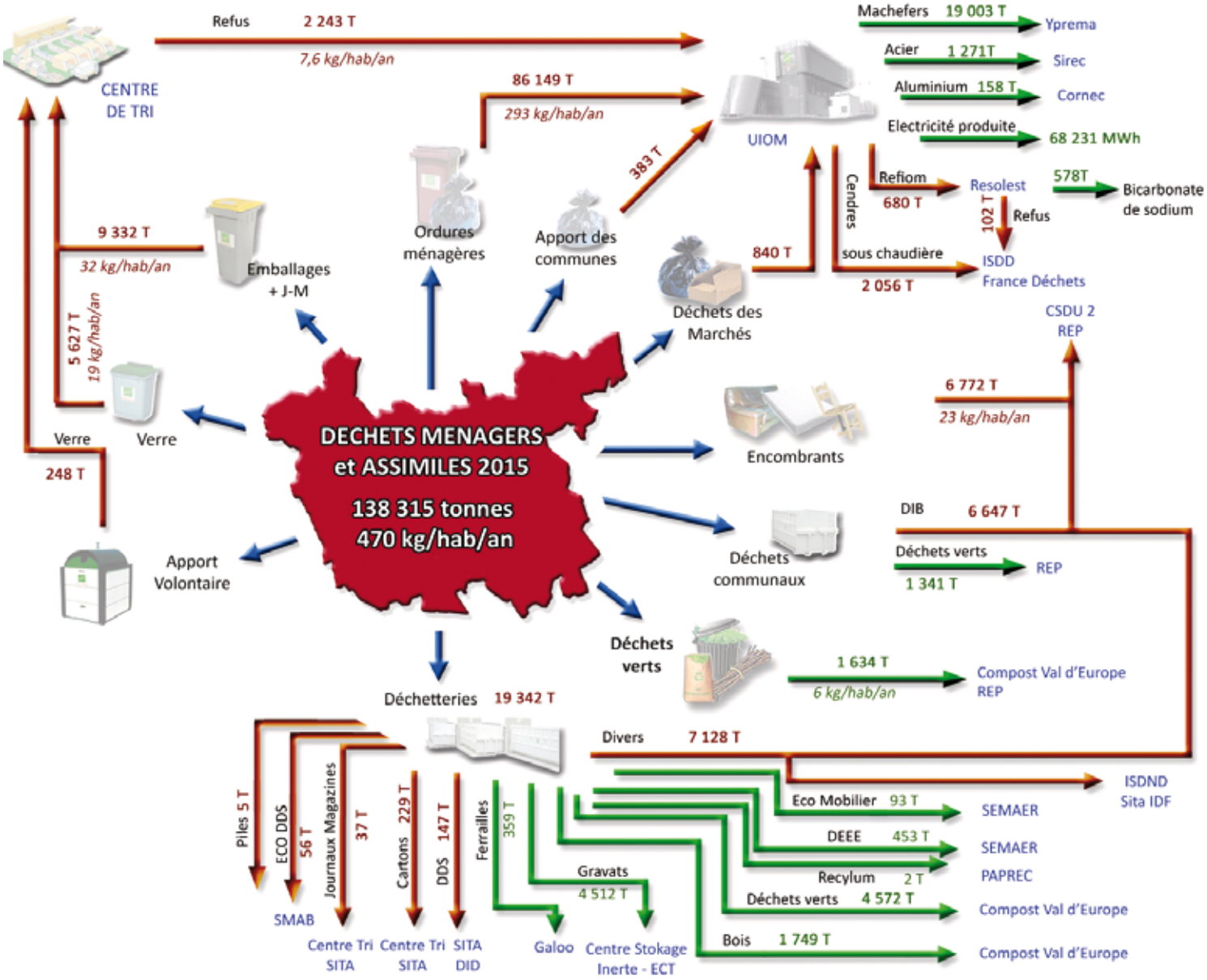

2 UNE GESTION MULTIFILIÈRES DES DÉCHETS

PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE

Les 31 communes du SIETREM sont entièrement dotées de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective. L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis le 31 juillet 2012.

Trois conteneurs sont fournis aux habitants :

Un bac grenat est réservé aux **déchets ménagers résiduels**

Un bac jaune est dédié aux **emballages recyclables et journaux/magazines**

Un bac vert est destiné aux **bouteilles, pots et bocaux en verre**

À noter...

En 2015

65 869

bacs d'ordures ménagères (pour un volume de 15 749 190 litres), et

115 130

bacs pour la collecte sélective (soit 13 911 335 litres) sont répartis sur le territoire.

En 2015, les tonnages collectés en porte-à-porte ont baissé ou sont restés stables :

- Déchets ménagers résiduels : **- 2,50 %**
- Verre : **0,31 %**
- Emballages, journaux, magazines : **- 0,55 %**
- Encombrants : **- 2,09 %**
- Déchets verts : **- 14,60 %**

La poursuite des efforts entrepris dans le cadre du plan local de prévention ajoutée aux conditions météorologiques pour les déchets verts expliquent ces résultats.

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

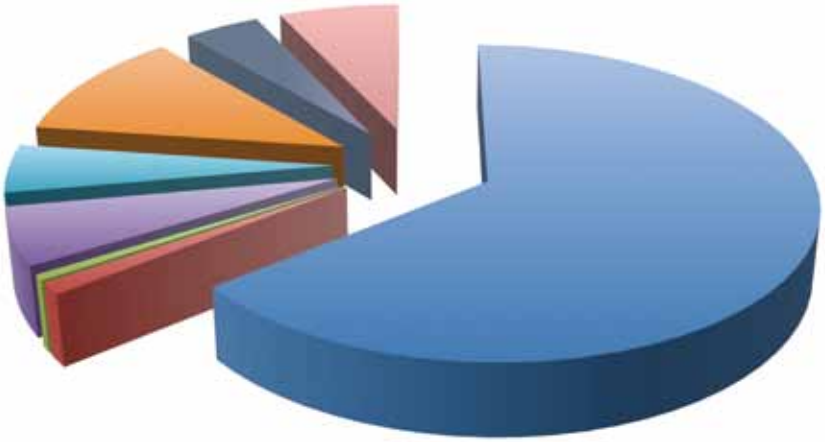

- Ordures ménagères résiduelles : **64,4%**
- Emballages - JRM : **7%**
- Verre : **4,4%**
- Déchets des déchetteries : **11,4%**
- Encombrants : **5%**
- Déchets des services techniques : **6%**
- Déchets des marchés : **0,6%**
- Déchets verts : **1,2%**

LE TRAITEMENT

MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

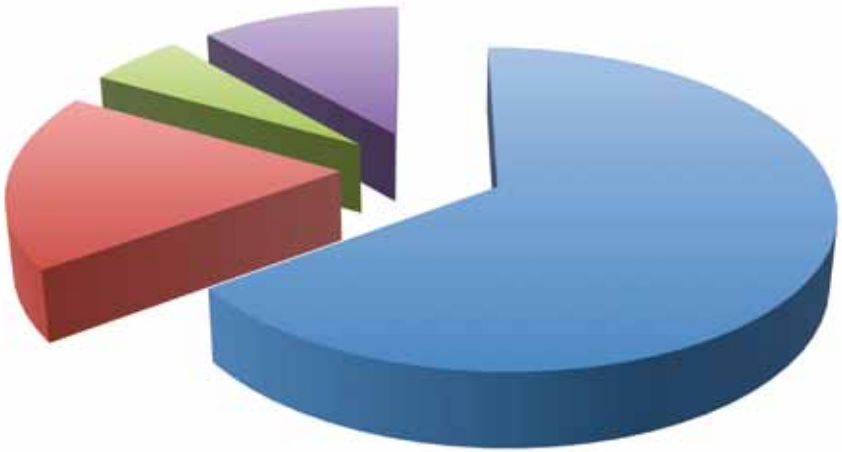

- Energétique par incinération : **65%**
- Matière par recyclage : **11,4%**
- Organique par compostage : **5,5%**
- Enfouissement : **18,1%**

LES DÉCHETTERIES

Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries implantées dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie.

L'exploitation est confiée par un marché public à l'entreprise SITA Ile-de-France.

Les volumes collectés dans les déchetteries ont globalement baissé de plus de 13 % entre 2014 et 2015. La plus forte baisse concerne la déchetterie de Croissy-Beaubourg (- 54 %). Les déchetteries de Chelles et de Chanteloup-en-Brie ont également vu leurs tonnages baisser de façon importante (- 19 % à Chelles et - 9 % à Chanteloup-en-Brie). Les tonnages des déchetteries de Noisiel et de Saint-Thibault-des-Vignes augmentent respectivement de 2,12 % et de 7,63 %.

TYPE DE DÉCHETS ACCEPTÉS	MODE DE TRAITEMENT	2013	2014	**2015**
Tout venant	ISDND SITA IDF	26,56	28,65	**24,20**
Ferrailles	GALOO	1,30	1,33	**1,22**
Déchets verts	Compost Val d'Europe	15,81	18,44	**15,53**
Gravats	ISDI / valorisation ECT	15,54	17,44	**15,32**
Bois	Compost Val d'Europe	6,04	6,85	**5,94**
Cartons	SITA IDFe	0,87	0,85	**0,78**
Déchets ménagers spéciaux	SITA IDF	0,64	0,48	**0,50**

	VISITEURS		POIDS PAR VISITEUR EN KG/AN		TONNAGE ANNUEL	
DÉCHETTERIES	2015	Évolution	2015	Évolution	2014	**2015**
Saint-Thibault-des-Vignes	24 647	**- 3,85 %**	201	12,01 %	**4 609**	**4 964**
Croissy-Beaubourg	11 775	**162,25 %**	91	- 82,38 %	**2 312**	**1 069**
Noisiel	11 624	**- 3,86 %**	226	6,29 %	**2 566**	**2 622**
Chelles	26 597	**6,72 %**	285	- 24,10 %	**9 344**	**7 569**
Chanteloup-en-Brie	16 441	**116,64 %**	153	- 57,79 %	**2 745**	**2 510**
Total	91 084	**21,89 %**	**207**	- 28,17 %	21 576	**18 890**

Quelques chiffres

554 composteurs
ont été distribués
sur 4 journées en 2015.

5 299
composteurs
ont été vendus depuis 2008
et 15 290 habitants en sont équipés
en zone pavillonnaire.

1 150
tonnes d'ordures ménagères
ont été détournées
grâce au compostage.

LE COMPOSTAGE

Le compostage domestique a été lancé dès 2008 sur le territoire du SIETREM, en partenariat avec l'ADEME.

Cette opération est proposée à l'ensemble des habitants dans le cadre d'un partenariat entre le SIETREM, l'Association Alliance Terre Vie et les communes du SIETREM.

Les principaux objectifs :

- Réduire sensiblement le tonnage des déchets ménagers collectés,
- Être complémentaire à d'autres modes de collecte et de traitement des déchets,
- Amener les habitants à un comportement éco-citoyen responsable,
- Recréer un lien social,
- Donner la priorité à la formation et à l'accompagnement pour une maîtrise et une intégration de la pratique par les habitants.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Située à Saint-Thibault-des-Vignes, elle dispose de 2 lignes de fours (d'une capacité de 8 tonnes/heure pour la ligne N°1 et de 12 tonnes/heure pour la ligne N°2) et d'un **turbo alternateur de 10 MW**.

En 2015, l'usine a produit 68 231 MWh et vendu 59 682 MWh à EDF (soit la consommation d'une ville de plus de 90 000 habitants).

Après incinération, les mâchefers, ferrailles et non ferreux sont valorisés :

- 32 760 tonnes/an Mâchefers valorisés en technique routière,
- 2 192 tonnes/an Ferrailles valorisées,
- 202 tonnes/an Non ferreux valorisés.

92 % des mâchefers ont été transportés vers le site de l'entreprise YPREMA par péniche à traction hippomobile.

La capacité de traitement autorisée de **140 000 tonnes** de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals) a été portée à **155 000 tonnes** par arrêté préfectoral pour tenir compte de la capacité technique réelle de l'usine.

À noter que l'unité d'incinération est exploitée par la société SUEZ ENVIRONNEMENT en Délégation de Service Public.

La tendance à la baisse générale se poursuit en 2015. On constate une baisse des tonnages livrés à l'usine pour l'ensemble des déchets du SIETREM (- 2 %) par rapport à 2014. Les refus du centre de tri (+ 21 %) et les apports des services techniques des communes membres (+ 22 %) sont toujours en forte progression.

Le rendement global des fours d'incinération a progressé par rapport à l'année 2014.

Ce bon fonctionnement conduit à un coefficient de performance supérieur à 60 %. La production de l'année 2015 est la plus importante depuis la mise en service du turbo alternateur.

LE CENTRE DE TRI ET LA VALORISATION MATIÈRE

Les déchets triés par les habitants sont acheminés vers le centre de tri de Chelles où ils sont de nouveau triés mécaniquement et manuellement par la société GENERIS, titulaire du marché. La capacité de traitement de la chaîne de tri est de 5 tonnes/heure environ.

Les produits triés sont conditionnés en balles pour être évacués vers les filières de valorisation, sauf pour les journaux-magazines qui partent en vrac et les conserves en acier qui sont compactées.

Le verre réceptionné pour le compte du SIETREM est stocké dans un box à l'extérieur, en attendant d'être rechargé pour être retraité dans les verreries. Tous les déchets (refus de tri) sont compactés et stockés dans des bennes fermées avant d'être évacués vers l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes par la société GENERIS.

	QUANTITÉS EN TONNE		RATIO PAR HABITANT EN KG PAR AN	
	2014	2015	2014	2015
Journaux / magazines	2 893	2 716	9,95	9,22
Cartons	1 387	1 294	4,77	4,39
Bouteilles en plastique	1 113	931	3,83	3,16
Acier	391	364	1,34	1,24
Aluminium	14	11	0,05	0,04
Autres papiers	1 584	1 595	5,45	5,4
Total emballages triés	**7 382**	**6 911**	**25,40**	**23,97**
Verre porte à porte	5 780	5 740	19,88	19,49
Verre apport volontaire	246	248	0,85	0,84
Total verre Expédié	**6 026**	**5 988**	**20,73**	**20,33**
Refus	2 053	2 243	7,06	7,62

La quantité totale de matériaux recyclés est toujours en baisse depuis 2011 et la quantité par habitant suit la même évolution. En 2015, le taux de refus est de 24 %, soit le plus fort taux depuis plus de 10 ans.

LA VALORISATION MATIÈRE

LES TONNAGES 2015

4 010
TONNES COLLECTÉES
de cartons et de papiers

8 705 921

OU

16 541 250

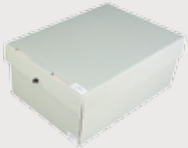

OU

66 165 000

930
TONNES COLLECTÉES
de bouteilles en plastique

674 250

OU

1 685 625

364
TONNES COLLECTÉES
d'acier

521

OU

6 956

OU

447 200

11.5
TONNES COLLECTÉES
d'aluminium

6 739

OU

3 370

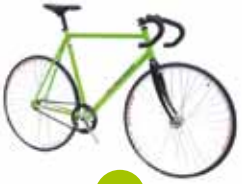

OU

1 348

5 740
TONNES COLLECTÉES
de verre

12 270 844

À savoir

Le verre se recycle à l'infini

*Conversion : E-tonnes Eco-Emballages.

3 UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

La collecte des déchets ménagers est assurée par la société Derichebourg

LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	ECHEANCE	MONTANT DE L'ANNÉE 2015 EN K€ TTC
DERICHEBOURG - POLYAMON	Collecte OM	31/05/2016	6 719
	Collecte sélective		2 753
	Déchets verts	31/12/2016	271
	Encombrants	31/05/2016	1 369
GENERIS	Tri sélectif	30/06/2016	2 354
NOVERGIE	Traitement par incinération	31/12/2017	8 410
SITA	Déchetteries	31/10/2015	2 227
AUBINE	Déchets communaux	30/06/2017	1 126
OURRY	Apport Volontaire VERRE	31/12/2016	13

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

COÛT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ISSU DE LA MATRICE DES COÛTS PRÉSENTÉE À L'ADEME

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2014		2015	
CHARGES	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.
Charges de structure	1 030 073 €	4 €	1 294 305 €	4 €
Charges de communication	363 074 €	1 €	446 855 €	2 €
Charges techniques	28 009 962 €	96 €	27 044 570 €	92 €
Prévention	203 548 €	1 €	177 935 €	1 €
Précollecte et collecte	11 675 917 €	40 €	11 169 662 €	38 €
Transport	817 089 €	3 €	816 169 €	3 €
Traitement	15 185 836 €	52 €	14 727 856 €	50 €
Enlèvement des déchets dangereux	127 572 €	0 €	152 948 €	1 €
Total des charges HT	29 403 109 €	98 €	28 785 731 €	98 €
TVA Acquittée	2 501 548 €	8 €	2 295 730 €	8 €

PRODUITS	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.
Recettes industrielles	4 494 611 €	15 €	4 973 315 €	17 €
Soutiens	2 636 327 €	9 €	2 196 680 €	7 €
Aides	749 232 €	3 €	466 907 €	2 €
Total des produits	7 880 170 €	27 €	7 636 902 €	26 €

Coût du service public / Coût aide TTC	24 024 487 €	82 €	23 444 559 €	80 €
TEOM	26 650 310 €	91 €	27 378 098 €	93 €
Contribution des collectivités	0 €	0 €	0 €	0 €
Population	291 340		294 509	

RÉPARTITION DES COÛTS PAR FLUX

COÛTS EN K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages JRM	Verre	Déchets des déchetteries	Encom-brants	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Déchets verts	TOTAL
Coût complet	17 699	4 786	1 141	2 336	1 307	1 072	163	280	28 786
Coût technique	13 474	4 242	1 011	2 268	1 307	1 072	163	280	23 818
Coût partagé	12 850	2 829	1 011	2 164	1 253	1 072	163	280	21 621
Coût aidé HT	12 546	2 732	1 002	2 107	1 253	1 072	163	280	21 155
Coût fiscal (TVA acquittée)	1 238	446	113	203	143	117	7	28	2 296
Coût aidé TTC	13 784	3 177	1 115	2 310	1 396	1 190	170	309	23 450

Le coût total d'élimination des déchets ménagers par habitant diminue depuis ces 5 dernières années. Il faut noter que l'augmentation du coût d'élimination des collectes sélectives en 2015 par rapport à 2014 s'explique par la forte progression des recettes des éco-organismes, et notamment le versement du dernier trimestre 2014 avant le premier janvier 2015, soit une recette sur 5 trimestres. En 2015, cette recette revient à 4 trimestres.

Alors que la population sur l'ensemble du territoire a augmenté de 1,09 %, les bases notifiées par les services fiscaux en 2015 ont subi une augmentation de 1,46 % par rapport à 2014. En 2015, elles atteignent 370 004 654 €.

Compte tenu des dépenses du SIETREM, le produit 2015 est de 27 378 098 €, en baisse de 2,73 %, ce qui représente 93 € par habitant.

Le taux moyen de TEOM voté pour 2015 de 7,40 % est en hausse de 6 % par rapport à 2014.

Définitions

Coût complet :
total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers

Coût technique :
coût complet diminué des recettes industrielles

Coût partagé :
coût technique diminué des soutiens des éco-organismes

Coût aidé HT :
coût partagé diminué des aides

Coût aidé TTC :
coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

4 UNE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ASSUMÉE

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides) issus de l'incinération sont réalisées. Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence et ne font l'objet d'aucun dépassement par rapport aux normes.

Surveillance continue

	VALEURS LIMITES	LIGNE D'INCINÉRATION N°1 - MOYENNE 2015	LIGNE D'INCINÉRATION N°2 - MOYENNE 2015
Température moyenne des gaz en sortie four	**> 850°C**	966,90	983,20
Flux de poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	**< 0,67 kg/h**	0,06	0,03
Flux Hcl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	**< 0,67 kg/h**	0,09	0,22
Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	**< 200 mg/Nm³**	166,00	165,90

Dioxines et furanes

	VALEURS LIMITES	LIGNE D'INCINÉRATION N°1 - MOYENNE 2015	LIGNE D'INCINÉRATION N°2 - MOYENNE 2015
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O²	**< 0,1 ng/Nm³**	0,0028	0,0036

Mesures ponctuelles

	VALEURS LIMITES sur une ½ heure minimum (arrêté du 11/12/02)	LIGNE D'INCINÉRATION N°1 - MOYENNE 2015	LIGNE D'INCINÉRATION N°2 - MOYENNE 2015
Chlorure d'hydrogène - HCl	**< 60 mg/Nm³**	4,00	9,16
Dioxyde de soufre - SO2	**< 200 mg/Nm³**	2,87	6,25
Monoxyde de carbone - CO	**< 100 mg/Nm³**	17,20	18,75
COT composés organiques en carbone total	**< 20 mg/Nm³**	0,74	0,72

Cendres volantes

LIGNES D'INCINÉRATION N°1 ET 2	VALEURS LIMITES	VALEURS MESURÉES EN 2015
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	10,51
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	865
Cr chrome total	< 100 mg/kg	6,38
Pb plomb	< 2000 mg/kg	31,3
Zn Zinc	< 500 mg/kg	13,11
Cd cadmium	< 100 mg/kg	0,57
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,11
As arsenic	< 30 mg/kg	0,03
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,16

Mâchefers

ANALYSES MENSUELLES

MÂCHEFERS LIGNES N° 1 ET 2	MATURABLE M	
RÉSULTAT ANALYSE	VALEURS LIMITES	VALEURS MESURÉES EN 2015
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	24,19
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	66,58
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,07
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	0,915
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	1,06
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	5,24

Rejets aqueux
(mesures en continu)

REJET EN MARNE	VALEURS LIMITES	VALEURS MESURÉES EN 2015
Débit	< 5,8 m3/h	4,17
PH	6,5 < x < 8,5	7,5
Température	< 28°C	21,63
DCO	< 125 mg/litre	29,14
COT	< 50mg/litre	9,34
MES	< 30 mg/litre	7,17
Couleur	< 10 mgPt/litre	9,23

Le rejet des eaux propres s'effectue dans la Marne ou complète le bassin tampon étanche de 460m^3.

Quant aux eaux sales, elles sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé.

SURVEILLANCE DE L'IMPACT AU VOISINAGE DE L'UIOM (UNITÉ D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Les prélèvements ont été effectués entre le 25 février 2015 et le 23 avril 2015, soit pendant 60 jours, sur les 7 points de prélèvement (2 points témoins et 5 points en zone de retombée maximum en rapport avec les vents dominants).

Résultats des dioxines et furanes

Il n'existe pas de valeurs réglementaires relatives aux dépôts au sol de dioxines et furanes. Cependant, des valeurs typiques peuvent servir de références telles que celles proposées par l'INERIS :

- Zone rurale 5 à 20 pg I-TEQ/m2/jour
- Zone urbaine 10 à 85 pg I-TEQ/m2/jour
- Zone industrielle jusqu'à 1000 pg I-TEQ/m2/jour

TÉMOIN A	TÉMOIN B	POINT M1	POINT M2	POINT M3	POINT M'1	POINT M'3
1,21	1,26	1,24	1,30	1,22	1,47	1,27

Le fonctionnement de l'usine n'entraîne pas de modification significative au niveau des dépôts de dioxines et de furanes pour la campagne considérée. Ces résultats indiquent que les dépôts de dioxines et de furanes mesurés sont du même ordre de grandeur que les valeurs observées en zone rurale non influencée pour tous les points de surveillance. Les valeurs restent largement inférieures aux valeurs rencontrées près des sources émettrices de dioxines.

	VALEURS LIMITES en µg/m²/jour	TÉMOIN A	TÉMOIN B	POINT M1	POINT M2	POINT M3	POINT M'1	POINT M'3
Tl Thallium	2	< 0,26	< 0,23	< 0,21	< 0,24	< 0,26	< 0,23	< 0,18
Ni Nickel	15	< 2,66	< 2,3	< 2,29	< 2,85	< 2,54	< 3,13	< 2,70
As Arsenic	4	< 0,34	< 0,30	< 0,28	< 0,32	< 0,33	< 0,30	0,25
Cd Cadimon	2	< 0,26	< 0,23	< 0,21	< 0,24	< 0,26	< 0,23	< 0,18
Pb Plomb	100	< 2,44	< 1,45	< 5,57	< 4,21	< 1,33	< 4,97	< 4,72
Hg Mercure	1	< 0,26	< 0,23	< 0,31	< 0,24	< 0,26	< 0,23	< 0,18

L'ensemble de ces analyses est représentatif de la zone industrielle, les rejets métalliques peuvent aussi être imputés à d'autres activités, notamment le trafic sur l'A104.
Il n'existe pas de valeurs réglementaires limites européennes ou françaises relatives aux métaux dans les retombées atmosphériques.

**Chaque année,
l'usine fait l'objet d'une mise à niveau technique afin de garantir une efficacité optimale et une mise aux normes pour assurer le respect de l'environnement et la sécurité.**

Les mâchefers issus de la combustion des déchets sont transportés jusqu'à l'entreprise Yprema, située à 400 mètres du SIETREM, grâce à une péniche entièrement fabriquée en aluminium recyclée et tractée par un cheval de trait. Ces mâchefers sont ensuite recyclés.

Sur son site, le SIETREM œuvre à la préservation de la biodiversité : zones de fauches tardives, prairies fleuries, jardin pédagogique, hôtel à insectes…

PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention de la production de déchets est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.

En 2010, le SIETREM a signé un accord-cadre quinquennal avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ayant pour objectif une réduction de 7 % de la production de déchets sur 5 ans.

Ce programme s'est achevé en fin d'année 2014 et le SIETREM a décidé la **continuité** et la **pérennisation des actions** déjà engagées, notamment la sensibilisation des scolaires, du grand public et des communes.

Citons, entre autres, la distribution du cabas « malin », le compostage domestique, l'éco-exemplarité du SIETREM, les panneaux sur les flancs de bennes, le jeu de cartes, la lettre du SIETREM (4 numéros dans l'année dont une lettre spéciale réduction. Distribution à 115 000 exemplaires), ou le cahier de textes (offert à 3 960 élèves).

La promotion de **l'autocollant « Stop Pub »** se fait systématiquement par les adjoints de communication du SIETREM lorsqu'ils sensibilisent les habitants au tri. Des présentoirs et des autocollants ont été fournis à l'accueil des 31 mairies adhérentes au syndicat. En 2015, à l'échelle du territoire du SIETREM, cela représente un gisement de 450 tonnes de déchets « économisés ».

Les **animations scolaires** et les **animations en centres de loisirs** débutées en 2011 ont continué. Afin d'être plus pédagogique dans les animations scolaires, le module « prévention » a été dissocié du module de la sensibilisation au tri.

L'ensemble des actions mises en place localement, combinées aux actions nationales et au contexte économique général, a permis d'aboutir à une réduction annuelle du volume de déchets ménagers assimilés collectés (OMR et sélectif).

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

SENSIBILISATION ET INFORMATION DU PUBLIC

LE PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS

Le plan de communication et ses objectifs sont définis par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

Le plan de communication est décomposé en trois volets correspondant à différents objectifs :

- **La communication institutionnelle** visant à faire connaître et valoriser les actions du SIETREM et de son personnel

LES DIFFÉRENTS OUTILS DE COMMUNICATION DU SIETREM

- **La communication externe** qui accompagne les habitants dans la bonne gestion et l'élimination de leurs déchets.
  - Elle concerne à la fois des problèmes de collecte (bac non ramassé, bac cassé, horaires, …) et de consignes de tri ;
  - Elle renseigne et présente l'ensemble des services et des structures proposés aux habitants ;
  - Elle est indispensable à l'usager car, par son geste de tri, il est un acteur et un maillon essentiel du service public qui lui est rendu.

- **La sensibilisation à la prévention des déchets** qui incitent les habitants à adopter des pratiques de consommation plus responsables et moins génératrices de déchets.

LA SENSIBILISATION DES HABITANTS EST AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DU SIETREM

LA PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS

En 2015, les adjoints de communication ont participé à 12 manifestations. Au cours de celles-ci, ils ont accueilli et sensibilisé 1785 habitants.

LE NUMÉRO VERT

Le numéro vert (0 800 770 061) est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotation-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries, dérogations.

En 2015, les adjoints de communication ont géré 6431 appels, 734 mails, 68 télécopies et 26 courriers.

UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Au cœur du métier d'adjoint de communication, la sensibilisation directe de l'usager « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication.

Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir toute la documentation nécessaire sur les consignes de collecte sélective et les services mis à disposition pour l'évacuation des déchets ménagers.

Les contrôles qualité consistent en un contrôle visuel du contenu des bacs de tri avant la collecte. Les erreurs de tri ou refus de collecte de conteneurs sont relevés sur une fiche terrain. Une fois le contrôle terminé, les adjoints sensibilisent, dans la même journée, les habitants ayant fait des erreurs de tri. Devant l'augmentation du taux des refus de tri constatée lors des caractérisations de ces dernières années, il a été décidé de passer de 2 à 3 contrôles hebdomadaires en 2015.

Le collecteur doit refuser les conteneurs de tri non conformes, scotcher ces bacs et le signaler au SIETREM. Ce refus déclenche, de la part du syndicat, une action de sensibilisation auprès de l'usager. En 2015, 1 013 personnes ont pu être sensibilisées directement suite à leur erreur de tri. Une note précise expliquant l'erreur de tri ainsi que l'affichette mémo tri sont laissées dans la boîte aux lettres de l'usager qui n'a pas pu être vu physiquement.

SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe. Depuis 2013, afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants, l'intervention se déroule en deux sessions. La première session porte sur la prévention et l'incinération des déchets et la seconde est axée sur le tri des déchets (soit 2 fois une heure et demie). En 2015, il a été décidé d'ajouter une animation supplémentaire, soit 3 animations hebdomadaires.

Lors des vacances scolaires, des animations sont proposées aux enfants de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) dans les centres de loisirs. Elles ont pour but de sensibiliser les enfants à la réduction et au tri des déchets de façon plus ludique que dans le cadre des animations scolaires.

Parallèlement à ces animations, certains enfants ont bénéficié de visites de l'unité de valorisation énergétique.

Les chiffres 2015

1 455 élèves
ont été ainsi sensibilisés
à la prévention et au tri des déchets dans leurs écoles.

181 enfants
ont été sensibilisés à la prévention
et au tri des déchets au sein de centres de loisirs.

233 visiteurs
ont ainsi pu découvrir l'usine d'incinération
et son jardin pédagogique.

t des fumées
Incinération

sietrem

Z.A.E. La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Suivez l'actualité du #SIETREM sur Facebook

www.sietrem.fr | 0 800 770 061 Service & appel gratuits | info@sietrem.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 & de 14h à 17h30